



Rapport annuel

2002-2003



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

ERRATUM

Rapport annuel 2002-2003 de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Page 12, 2^e colonne

- Nombre de non-réinscriptions : On devrait lire *1 263* au lieu de *1 037*
- Nombre de réinscriptions : On devrait lire *776* au lieu de *377*

Page 16, 3^e paragraphe

Inscriptions au tableau

- On devrait lire <<Procédé à la radiation de *1 263* personnes>> au lieu de *1 037* personnes.

Page 32, 2^e colonne

- On devrait lire <<Pendant l'année, le service de l'admission a procédé à l'étude de *1 849* dossiers>> au lieu de *1 450*.
- On devrait lire <<*776* personnes se sont réinscrites au Tableau>> au lieu de *377*.

Rapport annuel

2002-2003



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



La mission

La fonction première de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec consiste à protéger le public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par les membres. Par ailleurs, l'Ordre a pour mission de favoriser le développement professionnel des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec pour viser l'excellence dans l'exercice professionnel et tendre à une plus grande humanisation des soins.

À cet égard, il a pour responsabilités principales :

- de garantir le respect des normes et standards professionnels de haut niveau en conformité avec le Code de déontologie;
- de participer au développement et au suivi des programmes de formation conduisant à l'obtention du titre d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire;
- de contrôler l'exercice de la profession;
- de s'assurer de la mise à jour et de la progression des connaissances professionnelles de ses membres.

L'Ordre exerce son rôle en complémentarité avec les autres intervenants du système de santé. Il contribue aussi à l'avancement de la profession des soins infirmiers.





Table des matières

Présentation	4
Administrateurs du Bureau et personnel du siège social	5
Rapport du Président	6
Rapport de la Direction générale	9
Rapport du Secrétaire	10
Statistiques	12
Rapport des activités du Bureau	13
Rapport des activités du Comité administratif	16
Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (CIP)	17
Rapport des activités du Bureau du syndic	20
Rapport des activités du Comité de discipline	21
Rapport des activités du Comité de révision des plaintes	24
Rapport des activités du Comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire	25
Rapport des activités des Comité du Bureau	26
Comité d'orientation de la revue	26
Comité de réflexion sur l'avenir de la profession	27
Comité de surveillance des finances	28
Comité de congrès	29
Rapport des activités des Services de l'Ordre	30
Service de la formation	30
Service de l'admission	32
Service des relations professionnelles	33
Service de la recherche	34
Service des communications	36
Service juridique	38
Rapport de la Trésorière	40
Rapport des vérificateurs	41
Bilan	42
État des résultats	43
État de l'évolution des soldes de fonds	44
Notes afférentes aux états financiers	45
Tableau des charges – Fonds d'administration	48
Crédits	49



Présentation

Montréal, mai 2003

Monsieur Marc Bellemare
*Ministre de la Justice
et Procureur général
Responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

*Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.*

Montréal, mai 2003

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Le ministre de la Justice et
Procureur général
Responsable de l'application des
lois professionnelles,
Marc Bellemare*

Montréal, mai 2003

Monsieur Jean-K. Samson
*Président
Office des professions du Québec*

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux réalisés pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.*

Administrateurs du Bureau et personnel du siège social

Président

Régis Paradis, *inf. aux.*

Administrateurs élus

Région du Bas Saint-Laurent – Gaspésie –
Côte-Nord – Îles-de-la-Madeleine

Jacques Gaulin, *inf. aux.*

Région du Saguenay – Lac Saint-Jean

Lyne Maltais, *inf. aux.*

Région de Québec

Jacqueline Deschênes, *inf. aux.*

Madeleine Dupuis, *inf. aux.*

Conrad Normand, *inf. aux.*

Louise Quirion, *inf. aux.*

Région des Bois-Francs – La Mauricie

Johanne Vincent, *inf. aux.*

Michèle Rochefort, *inf. aux.* (jusqu'au 24 octobre 2002)

Région de l'Estrie

Sylvie Pépin, *inf. aux.*

Région de la Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*

Julie Inkel, *inf. aux.*

Christiane Pineault, *inf. aux.*

Région de Montréal – Laval

Nadia Colella, *inf. aux.*

Mireille Corriveau, *inf. aux.*

Martine Plante, *inf. aux.*

Lise Therrien, *inf. aux.*

Claire Thouin, *inf. aux.*

Région des Laurentides – Lanaudière

Chantal Archambault, *inf. aux.*

Région de l'Outaouais

Daniel Daoust, *inf. aux.*

Région de l'Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec

Suzanne Lafrenière, *inf. aux.*

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Lise Bellemare

Gilles Corriveau

Francine Desbiens (depuis le 25 septembre 2002)

André Desjardins (jusqu'au 29 août 2002)

Denise Girard (jusqu'au 5 août 2002)

Robert Oxley (depuis le 12 décembre 2002)

Comité administratif

Régis Paradis, *inf. aux.*, président

Conrad Normand, *inf. aux.* administrateur,
vice-président

Carmelle Champagne-Chagnon, *inf. aux.*, trésorière

Sylvie Pépin, *inf. aux.*

Gilles Corriveau, administrateur nommé

Nathalie Vendette, secrétaire

Personnel du siège social

Régis Paradis, *inf. aux.*, président-directeur général

Jo-Anne Beaulieu, secrétaire de direction
(jusqu'au 3 janvier 2003)

Andrée Bertrand, secrétaire de direction

Josée Bissonnette, agente à la formation et à
l'admission

Manon Boisvert, *inf. aux.*,
directrice du service de l'inspection professionnelle

François Brady, *inf. aux.*, syndic

Lise Cyr, assistante technique à l'admission

Pierrette Dussault, secrétaire et agente de bureau
(depuis le 27 mai 2002)

Jerry Flowers, opérateur en informatique

Pierrette Latendresse, opératrice en informatique
(jusqu'au 30 août 2002)

M^{re} Georges Ledoux, avocat, service juridique

Micheline L'Écuyer, directrice du service de la
formation et de l'admission

Diane Levasseur, directrice du service des relations
professionnelles

Gaétan Lévesque, coordonnateur à la recherche

Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste

Catherine-Dominique Nantel, directrice du service
des communications

Manon Salvas, secrétaire de direction

Jacques Sirois, *inf. aux.*, syndic adjoint

Nathalie Vendette, secrétaire et adjointe à la présidence

Claude Viet, responsable des opérations comptables.

Rapport du Président

Le présent rapport dresse le bilan des actions entreprises par l'Ordre en vertu de son mandat d'assurer la protection du public et de sa mission qui consiste à promouvoir le développement professionnel de ses membres.



Régis Paradis

Les orientations de l'OIIAQ

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, l'Ordre s'était fixé les objectifs suivants :

- Assurer la réalisation de son mandat de protection du public conformément au Code des professions;
- Assurer le développement et le rayonnement de la profession :
 - Veiller à l'application et au suivi du rapport déposé par le comité de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire.
 - Assurer le suivi des recommandations du forum national tenu dans le cadre des états généraux sur l'avenir de la profession.
 - Veiller à l'entrée en vigueur de la loi 90 dans les plus brefs délais et s'assurer du respect, de l'application et de l'interprétation de cette dernière.
 - Informer et soutenir les membres et les instances de l'Ordre.
 - Planifier et organiser les activités de formation découlant de la loi.
 - Participer aux travaux du comité formé par l'Office des professions du Québec sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse.
- Assurer la visibilité et la promotion de la profession :
 - Informer le public sur le rôle et la contribution de la profession d'infirmière auxiliaire.
 - Mettre en valeur la formation des infirmières auxiliaires.

Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé

Le 14 juin 2002, le gouvernement a adopté la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90). Cette loi, qui est entrée en vigueur le 30 janvier 2003, répond aux nombreuses représentations effectuées par l'OIIAQ au cours des dernières années, visant à modifier les lois professionnelles afin de reconnaître davantage l'autonomie des infirmières auxiliaires et accroître leur polyvalence.

En mettant à l'écart, une fois pour toutes, le mécanisme de délégation d'actes et en confiant aux infirmières auxiliaires de nouvelles activités, le gouvernement donne aux établissements de santé des moyens leur permettant de mieux utiliser les divers professionnels à leur emploi.

Formation

Au cours de la présente année, l'Ordre a élaboré un programme de formation visant à habilitier les infirmières auxiliaires à exercer trois nouvelles activités prévues par la loi 90. De plus, l'OIIAQ a adopté et fait approuver par l'Office des professions du Québec (OPQ), un Règlement sur la formation continue des infirmières auxiliaires déterminant le contenu et les modalités de formation reliées aux nouvelles activités. Enfin, l'Ordre a transmis une demande auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir des fonds en vue de financer, à tout le moins en partie, ces activités de formation. À la fin de l'exercice financier, l'Ordre n'avait pas encore obtenu de réponse définitive concernant cette demande.

Comité de soutien à l'implantation de la loi et Comité sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse

Dans le cadre de l'adoption de la loi 90, l'OPQ a mis sur pied un comité de soutien à l'implantation de la loi. Celui-ci a pour objectif de favoriser une interprétation commune et cohérente des dispositions de celle-ci. Chaque ordre professionnel concerné y a son représentant de même que les associations d'employeurs du secteur de la santé. Nous souhaitons que ces travaux permettent à toutes les parties ainsi qu'aux établissements du réseau de la santé de se référer à une interprétation commune confirmant l'autonomie accrue et la polyvalence de l'infirmière auxiliaire.

L'Office des professions du Québec a également mis sur pied un comité dont le mandat consiste à étudier la contribution éventuelle de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse. Ce comité est formé de représentants de l'OIIQ, de l'OIIAQ, du Collège des médecins, du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Éducation (MEQ).

Au cours de l'exercice financier, ce comité a tenu deux réunions.

Planification de la main-d'œuvre (PMO)

Au cours de la présente année, le comité de la planification de la main-d'œuvre s'est réuni à une reprise pour faire le suivi du rapport déposé en décembre 2001.

Rappelons que ce rapport concluait notamment que pour répondre aux besoins du réseau de la santé, il faudrait admettre dans les centres de formation professionnelle plus de 2 200 étudiantes par année et ce, pour les quinze prochaines années. Nous observions déjà une croissance importante du nombre d'inscriptions au programme de formation *Santé, Assistance et soins infirmiers* (SASI) en septembre 2001, soit 1 200 étudiantes et aujourd'hui, nous comptons environ 1 800 inscriptions.

Suite aux travaux de planification de la main-d'œuvre concluant à l'existence d'une pénurie de personnel infirmier devant prévaloir pour les 15 prochaines années, le MSSS, en collaboration avec les régies régionales de la santé et des services sociaux, a convié les établissements du réseau de la santé à revoir l'organisation du travail en mettant à contribution l'ensemble des intervenants, dont les infirmières auxiliaires.

Activités de représentation de l'OIIAQ

Durant l'année 2002-2003, les activités de représentation que l'OIIAQ a entreprises ont principalement porté sur la loi 90.

Tout d'abord, au cours du processus qui a mené à l'adoption et la mise en vigueur de cette loi, l'Ordre a émis des communiqués de presse pour faire part de sa satisfaction à l'égard de cette dernière, ainsi que pour faire valoir les nombreux avantages de la reconnaissance d'une autonomie accrue et des nouvelles activités pour les infirmières auxiliaires.

De plus, l'Ordre a publié un dépliant d'information sur la loi 90 qui a été transmis aux gestionnaires et administrateurs d'établissements et des régies régionales de la santé et des services sociaux, aux 8 000 médecins omnipraticiens du Québec ainsi qu'à tous les membres et ce, dans le but de faire connaître les changements majeurs proposés par celle-ci.

Une tournée régionale d'information sur la loi 90 s'est également tenue dans quatorze villes soit : St-Jérôme, Sherbrooke, Victoriaville, Trois-Rivières, Montréal, Alma, Hull, St-Jean-sur-Richelieu, Rouyn, St-Georges-de-Beauce, Ste-Foy, Baie-Comeau, Rimouski et Gaspé. Plus de 1 600 membres ont été rencontrés dans le cadre de cette tournée.

Élections pour les postes d'administrateurs dans huit régions

Des élections étaient prévues pour les postes d'administrateurs des régions suivantes : Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord, Estrie, Centre-du-Québec, Mauricie, Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie. Les administrateurs des régions du Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord, de l'Estrie et de la Mauricie ont été élus par acclamation. Des élections ont eu lieu dans les autres régions, soit Centre-du-Québec, Québec, Chaudière-Appalaches et Montérégie.

Journée de l'infirmière auxiliaire

Comme à chaque année, l'OIIAQ a attribué une aide financière aux infirmières auxiliaires pour l'organisation de divers événements dans leur établissement et a fourni du matériel promotionnel à cette fin.

Dans le cadre de cette journée, une vaste campagne publicitaire a été effectuée à travers le Québec, soit à la radio, dans les quotidiens ainsi que sur les panneaux à affichage variable du métro de Montréal. De plus, l'Ordre a émis un communiqué pour souligner l'événement.

Congrès annuel

Le congrès annuel s'est déroulé les 5, 6 et 7 juin 2002, sous le thème *Soulager et Soigner... c'est ce qui COMPTE!* au Château du Mont Ste-Anne dans la région de Québec. Près de 550 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé à cet événement.

Dans le cadre des *États généraux sur l'avenir de la profession*, l'Ordre a tenu un forum national le 5 juin au cours duquel les infirmières auxiliaires ont dégagé les orientations quant à l'avenir de la profession.

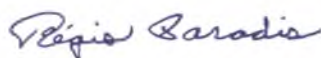
Enfin, une résolution du Bureau visant à augmenter la cotisation annuelle a été présentée et acceptée lors de l'Assemblée générale 2002. La cotisation annuelle a donc été augmentée de 10 \$ en 2003-2004 et de 10 \$ pour l'année 2004-2005.

Mot de remerciements

En terminant, je remercie tous les membres pour leur participation et leur soutien aux diverses activités de l'Ordre.

Je tiens également à remercier les membres du Bureau de l'Ordre de même que les cadres et employés du siège social pour la qualité de leur engagement durant l'année 2002-2003. Ce travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de toutes les actions entreprises pendant cette période.

Le président,



Régis Paradis, *inf. aux.*

Rapport de la Direction générale

La direction générale a pour principal mandat de planifier, organiser, diriger et contrôler les ressources humaines, financières et matérielles. Elle voit également à la réalisation du mandat de l'Ordre et des objectifs fixés par le Bureau.

Dossiers administratifs

Les principaux dossiers traités par la direction générale ont notamment été :

Équité salariale

- Le comité sur l'équité salariale a poursuivi ses travaux au cours de l'année.

Renouvellement de la convention collective

- Les discussions entourant le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués se sont amorcées au début de l'hiver et sont toujours en cours.

Travaux de rénovation

- Les travaux de rénovation du siège social de l'Ordre se sont terminés au mois d'août 2002. Ces travaux auront permis au personnel de l'Ordre de travailler dans un milieu plus adéquat.

Situation financière

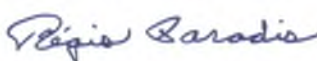
L'année financière terminée le 31 mars 2003 reflète une saine gestion financière. Un contrôle serré des dépenses par les différents services de l'Ordre a permis de réaliser un excédent des revenus sur les dépenses de 1 524 \$.

Je vous invite à consulter les états financiers inclus au présent rapport afin de connaître plus en détail la situation financière de l'Ordre.

Remerciements

Je remercie tous les membres du Bureau et les employés du siège social pour leur collaboration.

Le directeur général,



Régis Paradis, *inf. aux.*

Rapport du Secrétaire

Le mandat du secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

Nathalie Vendette



Le secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du Comité administratif, des officiers, ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Il veille aussi à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Il organise et assure le déroulement des élections à la présidence de l'Ordre et des administrateurs du Bureau.

Élections

Cette année, 10 postes d'administrateurs répartis dans les 8 régions suivantes étaient en élection :

- Bas St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord
- Estrie
- Centre-du-Québec
- Mauricie
- Québec
- Chaudière-Appalaches
- Montérégie

Les mises en candidature ont pris fin le 17 mars 2003.

Les personnes suivantes ont été élues sans opposition :

Région du Bas St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

M. Jacques Gaulin

Région du Saguenay – Lac St-Jean – Côte-Nord

M. Christian Harvey

Région de l'Estrie

M^{me} Sylvie Pépin

Région de la Mauricie

M^{me} Johanne Vincent

Les candidats élus pour les régions de la Montérégie, de Québec, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches seront connus au terme du dépouillement prévu pour le 2 mai 2003.

Le mandat des administrateurs de la région de Québec, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches est d'une durée de quatre ans et prendra effet le 30 mai 2003 à la clôture de l'assemblée générale annuelle.

Concernant le mandat de l'administrateur de la région de la Montérégie, une mesure transitoire prévoit que cet administrateur sera élu pour un mandat de deux ans. Il prendra effet à la clôture de l'assemblée générale annuelle le 30 mai 2003.

Formation continue des infirmières auxiliaires

Le projet de règlement sur la formation continue des infirmières auxiliaires a été soumis le 1^{er} février 2003 aux membres pour consultation. Le Bureau de l'Ordre l'a approuvé à sa réunion du 21 mars 2003 et l'a transmis à l'Office des professions pour approbation.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a pour mandat de développer et de maintenir un système complet d'information sur la santé à l'échelle nationale. L'Ordre a transmis de l'information en vue de développer une base de données nationale pour les infirmières auxiliaires. Ces statistiques pourront être utilisées pour formuler des politiques en santé publique et aider les professionnels des soins de santé et les gestionnaires à prendre des décisions avisées.

Remerciements

Je remercie les membres du Bureau, le président de l'Ordre ainsi que le personnel du siège social pour leur confiance et leur support.

Le secrétaire,



Nathalie Vendette

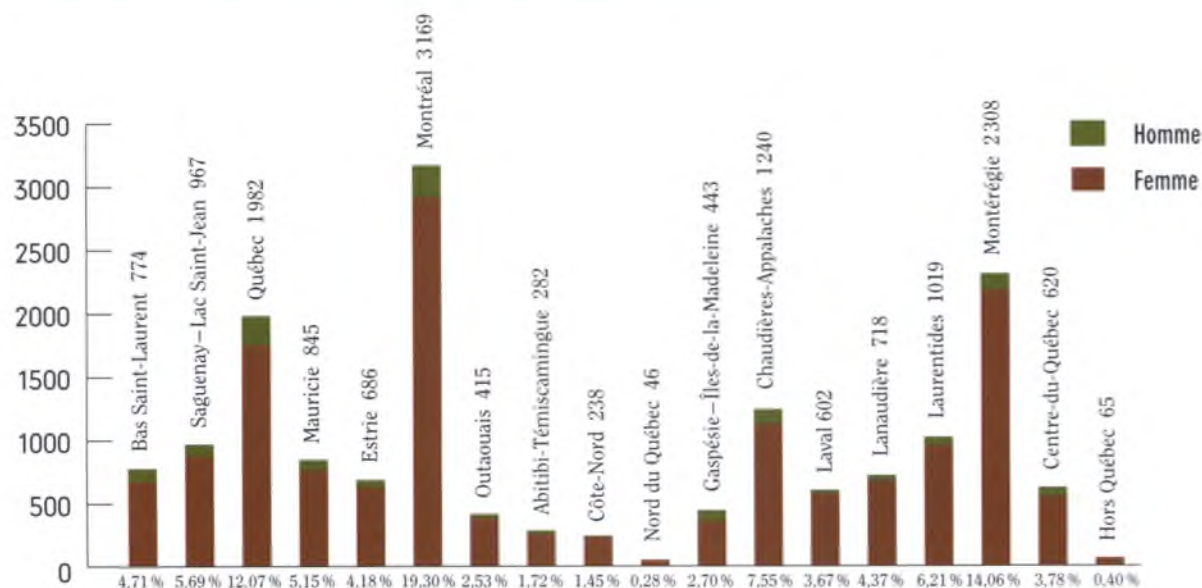
À l'ouverture du Tableau en date du 1^{er} avril 2002

Nombre de permis	16 203
• infirmières auxiliaires	14 875
• infirmiers auxiliaires	1 328

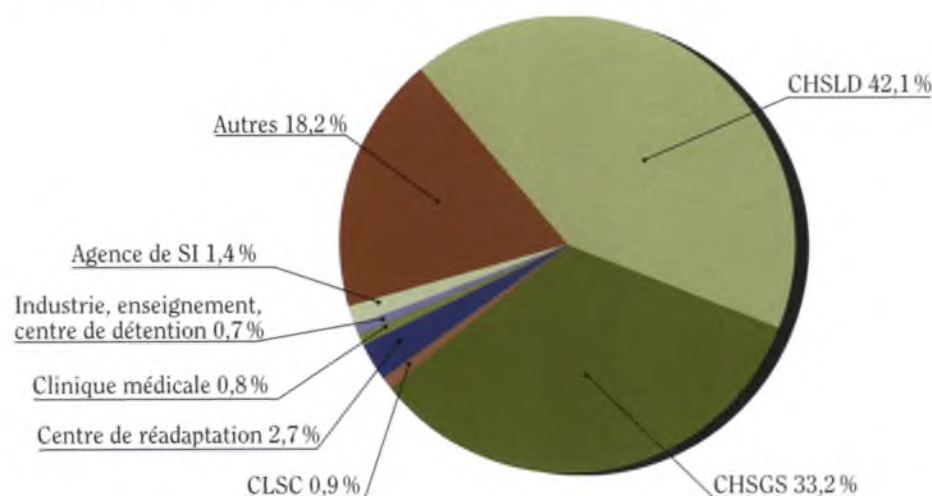
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année	703
Nombre de non-réinscriptions	1 037
Nombre de réinscriptions	377

Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2003	16 419
• infirmières auxiliaires	15 087
• infirmiers auxiliaires	1 332

Répartition des membres selon les régions électorales



Répartition des membres par secteurs d'activités



Rapport des activités du Bureau

Le Bureau a tenu sept réunions régulières et deux réunions extraordinaires.

Dossiers administratifs

Au cours de l'année 2002-2003, le Bureau a notamment :

- adopté le plan d'action pour l'année 2002-2003.
- adopté le calendrier des réunions du Bureau pour l'année 2003-2004.
- Modifié le titre d'emploi de directrice des services aux membres par le titre de directrice du service des relations professionnelles.
- Modifié le titre d'emploi de coordonnatrice à l'inspection professionnelle par le titre de directrice du service à l'inspection professionnelle.

Dossiers à caractère financier

Le Bureau, par voie de résolution, a :

- Adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.
- Proposé de reconduire le mandat de la firme PSB à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003.
- Autorisé l'achat de mobilier de bureau pour le siège social de l'Ordre au coût de 16 000 \$.
- Décidé de ne pas tenir de congrès en 2003.
- Augmenté les frais de réinscription de 50 \$ à 60 \$ à compter du 1^{er} avril 2003.
- Augmenté les honoraires de présence des infirmières auxiliaires membres du Bureau et des comités de l'OIIAQ, de 170 \$ à 175 \$ par jour à compter du 1^{er} janvier 2003.
- Proposé d'aller en appel d'offres pour le vérificateur externe.
- Augmenté l'aide financière pour la journée de l'infirmière auxiliaire de 26 500 \$ à 28 000 \$.
- Adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2003-2004.



De gauche à droite :

1^{re} rangée :
Conrad Normand, Sylvie Pépin, Régis Paradis, *président*,
Nathalie Vendette, *secrétaire*, Gilles Corriveau,
Carmelle Champagne-Chagnon.

2^e rangée :
Jacqueline Deschênes, Lise Therrien, Julie Inkel, Nadia Collella,
Martine Plante, Line Maltais.

3^e rangée :
Francine Desbiens, Mireille Corriveau, Christiane Pineault,
Johanne Vincent, Suzanne Lafrenière, Robert Oxley, Jacques Gaulin,
Lise Bellemare, Louise Quirion, Daniel Daoust, Madeleine Dupuis.

Étaient absentes lors de la séance de photo : Claire Thouin et
Chantal Archambault.

Dossiers professionnels

Au cours de l'année 2002-2003, le Bureau a notamment :

- Adopté le plan stratégique pour l'année 2002-2003.
- Approuvé le projet de mémoire conjoint que les 10 ordres professionnels de la santé ont déposé auprès de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec (consultations particulières) ainsi que l'annexe de ce mémoire comportant les commentaires spécifiques de l'OIIAQ.
- Proposé de donner mandat aux représentants de l'OIIAQ de négocier avec l'Office des professions du Québec dans le cadre des modalités d'entrée en vigueur de la loi 90 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*) les conditions d'exercice les plus avantageuses pour l'infirmière auxiliaire concernant notamment :
 - l'appartenance obligatoire;
 - le sort des clauses de droits acquis et;
 - la mise en place de mécanismes juridiques permettant de maintenir temporairement le droit pour l'infirmière auxiliaire de poser les actes A-2 et A-3 du Règlement sur les actes visés à l'article 36 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des infirmières ou des infirmiers (Décret 1423-80) en s'assurant que les autres dispositions du Décret 1423-80 ne seront pas applicables ou n'auront pas préséance sur les dispositions de la loi 90 et cela, en attendant que le gouvernement donne suite aux travaux du comité de l'Office des professions concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse.

- Proposé de donner mandat aux représentants de l'OIIAQ de négocier, dans le cadre des travaux du comité de l'Office des professions concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse, des modifications aux activités réservées à l'infirmière auxiliaire par la loi 90 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*) incluant notamment :

Art. 2 5° f)

Administrer, y compris par la voie intraveineuse, à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance à cet effet.

Art. 2 5° i)

Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement ou d'installation d'un soluté ou d'un cathéter intraveineux, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o) de l'article 94.

- Proposé que le projet de règlement sur la formation obligatoire des infirmières auxiliaires soit expédié par courrier spécial aux membres de l'OIIAQ au coût de 13 490,13 \$.
- Proposé d'adopter le règlement sur la formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et de le transmettre à l'Office des professions pour approbation, le tout conformément à l'article 95.2 du Code des professions.

- Donné au président de l'OIIAQ le mandat de négocier auprès de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ), un règlement d'autorisation devant être adopté par l'OPIQ prévoyant les conditions et modalités les plus avantageuses pour l'exercice par l'infirmière auxiliaire, de l'activité consistant à procéder à l'entretien d'une trachéotomie incluant le nettoyage de la canule interne et l'aspiration des sécrétions, lorsque le bénéficiaire est rattaché à un appareil d'assistance respiratoire.
- Proposé de donner instructions aux divers services de l'OIIAQ et ce, dès l'adoption de la présente résolution, de n'utiliser que les initiales « R.N.A. » dans ses diverses communications avec les membres anglophones de préférence au titre, à l'abréviation et aux autres initiales de langue anglaise prévus à l'article 36 p) du Code des professions.
- Proposé de procéder à l'étude et à l'examen du titre professionnel des infirmières auxiliaires anglophones en vue de demander au gouvernement d'adopter des modifications législatives relatives au titre, à l'abréviation et aux initiales de langue anglaise prévues à l'article 36 p) du Code des professions pouvant être les plus appropriées pour les membres anglophones de l'OIIAQ.

Nominations

Le Bureau a procédé à la nomination des personnes suivantes :

- Mme Christine Audet, présidente du comité d'inspection professionnelle (CIP) jusqu'en octobre 2002.
- Mme Lise Bellemare et Mme Lise Danis aux postes de membre du comité de révision des plaintes pour un mandat de deux ans.
- Mme Madeleine Dussault enquêteur au CIP pour un mandat de deux ans.
- Mme Michèle Rochefort enquêteur au CIP pour un mandat de deux ans.
- Procédé au renouvellement du mandat de Mmes Cheryl Allen, Christine Audet, Diane Courchesne, Anne-Lily Miller-Carbonneau, Michelle Lebel, Jacqueline Lyrette, et de M. Damiao Sousa à titre d'enquêteurs au CIP pour un mandat de deux ans.
- Mme Cheryl Allen à la présidence du CIP, et Mmes Christine Audet et Michelle Lebel à titre de membre du CIP pour un mandat de deux ans.
- Mme Jacqueline Lyrette à titre de membre substitut du CIP pour un mandat de deux ans.
- Renouvelé le mandat de Mmes Micheline Busque et Suzie Hudon à titre de membre du comité d'études d'équivalence pour un mandat de deux ans.

Rapport des activités du Comité administratif

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 mars 2003, le comité administratif a tenu dix réunions régulières.

Conformément au Code des professions et aux règlements de l'Ordre, le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

Inscriptions au Tableau

Le comité a :

- Procédé à la radiation de 1037 personnes n'ayant pas renouvelé leur cotisation pour l'année 2002-2003.

Délivrance de permis

Le comité a :

- Délivré 703 permis à de nouvelles diplômées.

Demandes d'équivalence

Le comité a :

- Reconnu 49 équivalences de diplôme et délivré à 6 de ces candidats un permis temporaire.
- Reconnu 6 équivalences de formation.
- Refusé de reconnaître une équivalence à 54 candidats. Un complément de formation a été imposé à 159 personnes et l'inscription au programme *Santé, Assistance et Soins infirmiers* a été recommandée à 10 personnes.

Stages de perfectionnement

Le comité a :

- Imposé à 51 personnes des cours, stages ou programmes d'actualisation en vertu du *Règlement sur les stages de perfectionnement*.

Dossiers à caractère financier

Le comité a :

- Étudié et adopté les rapports financiers périodiques.
- Émis différentes recommandations dont la politique salariale du personnel cadre de l'Ordre.
- Alloué une somme de 10 000 \$ en publicité pour la journée du 5 mai 2003.

- Autorisé la direction générale à procéder à l'achat de quatre nouveaux ordinateurs pour différents services de l'Ordre.
- Proposé de faire paraître de la publicité dans la revue « Justice Santé » publiée par le Conseil pour la protection des malades pour un engagement d'une année au coût de 5 000 \$.

Dossiers professionnels

Le comité a :

- Proposé que l'OIIAQ fasse partie de la coalition formée des médecins, inhalothérapeutes, physiothérapeutes, ergothérapeutes et les techniciens médicaux afin de donner son accord au projet de Loi 90.

Dossiers administratifs

Le comité a :

- Fixé la date de la prochaine assemblée générale annuelle au 30 mai 2003 et a adopté l'ordre du jour.
- Autorisé les centres de formation professionnelle *Les Faubourg et Compétences 2000* à utiliser le logo de l'OIIAQ à des fins promotionnelles.
- Proposé que le thème de la journée du 5 mai 2003 soit « Des professionnels dynamiques et engagés dans le changement ».

Nominations

Le comité a :

- Émis des recommandations quant à l'embauche de membres du personnel de l'Ordre.

Inspection professionnelle

Le comité a :

- Adopté le programme de surveillance générale du CIP pour l'année 2003-2004.



De gauche à droite :
Conrad Normand, Régis Paradis, président, Sylvie Pépin,
Nathalie Vendette, Gilles Corriveau et Carmelle Champagne-Chagnon.

Rapport des activités du Comité d'inspection professionnelle (CIP)

mandat

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Tout en privilégiant une approche qui favorise le développement des compétences professionnelles, les vérifications ou enquêtes permettent de constater que l'infirmière auxiliaire respecte ses devoirs et obligations.



Manon Boisvert

Membres

Cheryl Allen,
inf. aux., présidente

Christine Audet,
inf. aux.

Damiao Sousa,
inf. aux. (jusqu'au 5 décembre 2002)

Diane Courchesne,
inf. aux., membre substitut (jusqu'au 5 décembre 2002)

Marie-Ange Michaud,
inf. aux., membre substitut (jusqu'au 5 décembre 2002)

Michelle Lebel,
inf. aux. (depuis le 5 décembre 2002)

Jacqueline Lyrette,
inf. aux., membre substitut, (depuis le 5 décembre 2002)

Manon Boisvert,
*inf. aux., directrice du service de l'inspection
professionnelle et secrétaire du comité.*

Enquêteurs

Cheryl Allen,
inf. aux.

Christine Audet,
inf. aux.

Anne-Lily Carbonneau,
inf. aux.

Françoise Charest,
inf. aux. (jusqu'au 5 décembre 2002)

Diane Courchesne,
inf. aux.

Madeleine Dussault,
inf. aux. (depuis le 24 octobre 2002)

Michelle Lebel,
inf. aux.

Jacqueline Lyrette,
inf. aux.

Marie-Ange Michaud,
inf. aux. (jusqu'au 5 décembre 2002)

Michèle Rochefort,
inf. aux. (depuis le 24 octobre 2002)

Damiao Sousa,
inf. aux.

Répartition des visites de surveillance générale

	Région administrative	Nombre d'établissements	Nombre de membres
2	Saguenay – Lac St-Jean	2	274
3	Québec	7	479
4	Bois-Francs – Mauricie	3	355
5	Estrie	3	327
6	Montréal – Laval	3	262
7	Montréal – Laval	8	452
8	Laurentides – Lanaudière	6	393
9	Outaouais	2	55
10	Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	1	65

Réunions du comité

Le CIP a tenu six réunions au cours de l'exercice financier.

Programme annuel de surveillance générale

Le CIP a soumis son programme de visites de surveillance générale pour l'année 2002–2003 au comité administratif, qui l'a approuvé. À ce programme initialement prévu s'est ajoutée une visite suite à un signalement. Cependant, une visite a dû être annulée en raison de la fermeture de l'établissement.

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres hospitaliers (CH), les centres d'hébergement et soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 2 662 infirmières auxiliaires réparties dans 35 établissements de différentes régions du Québec.

Les enquêteurs ont surveillé l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, en tenant compte de la philosophie, de la politique de gestion et du contexte des établissements. Afin de respecter les normes régissant la pratique des infirmières auxiliaires et de réaliser ces visites adéquatement, une grille d'évaluation correspondant aux neuf normes et critères de compétence a été utilisée. Cette grille permet une évaluation plus objective de la pratique des membres dans les secteurs où ces derniers exercent.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par le programme de surveillance sont les suivants :

- promouvoir certains aspects fondamentaux auprès des membres tels que :
 - la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude);
 - le respect des règles de déontologie et d'éthique;
 - la responsabilité;
- repérer et signaler les situations (équipements défectueux, fournitures) qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population;
- inciter nos membres à se conformer rigoureusement aux lois, politiques, procédures et protocoles en vigueur qui régissent l'exercice de la profession et aux règles de l'art s'appliquant directement ou indirectement à leur pratique professionnelle;
- promouvoir le perfectionnement professionnel des infirmières auxiliaires.

Recommandations

Lors de leurs visites, les enquêteurs ont constaté que dans l'ensemble, les infirmières auxiliaires se conforment de façon satisfaisante aux normes et critères de compétence de la profession et ont le souci de dispenser des soins de qualité.

Un suivi des recommandations est assuré dans les dossiers de visites de surveillance générale.

Selon le mode adopté, dans les 8 mois suivant la réception du rapport de visite, les infirmières auxiliaires et/ou le CIIA conjointement avec la direction des soins infirmiers doivent soumettre un plan d'action au CIP. La réception de ce plan d'action mis en œuvre dans les établissements se veut une démarche continue d'amélioration de la qualité de l'exercice professionnel. Tout au long du processus, le Comité constate les efforts fournis par les infirmières auxiliaires et l'importance de leurs réalisations. Au besoin, une assistance leur est apportée, notamment sous forme de documentation. Au cours de l'année, le Comité a étudié 28 plans d'action.

Enquêtes particulières

Durant le présent exercice, le CIP a :

- reçu une demande d'enquête particulière et transféré ce dossier au bureau du syndic vu la nature des faits reprochés;
- assuré le suivi de 3 dossiers déjà en cours :
 - fermé 1 dossier car le membre a répondu aux exigences des recommandations du perfectionnement;
 - fermé 1 dossier suite à l'analyse du signalement et du rapport d'enquête;
 - fermé 1 dossier dans lequel un stage de perfectionnement avec limitation totale du droit d'exercice a été imposé à un membre.

Autres activités

Enfin, dans le cadre de ses autres activités, le comité a poursuivi sa réflexion sur le processus d'inspection. En raison du champ de pratique et des nouvelles activités confiées aux infirmières auxiliaires, le comité a également amorcé la révision des indicateurs de compétence.

Les membres du CIP ont participé à différentes activités de formation pertinentes à leurs fonctions.

Rapport des activités du Bureau du syndic

mandat

Le syndic est nommé par le Bureau parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le comité de discipline.



François Brady
syndic

Discipline

- Demandes d'enquête : 11
- Demandes d'information : 37
- Plaintes déposées devant le comité de discipline : 5
- Rapport de conciliation
(Code des professions, art. 123.6) : 1



Jacques Sirois
syndic adjoint

Utilisation illégale du titre réservé et exercice illégal d'activités professionnelles

Infractions à l'article 36p) du Code des professions :

- Signalements et suivis de dossiers : 4
- Poursuites pénales : Aucune.

Infractions à l'article 189 du Code des professions :

- Signalements et suivis de dossiers : 4
- Poursuites pénales : Aucune.

État de santé

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

Conciliation et arbitrage d'honoraires professionnels

Aucune demande n'a été déposée durant l'année.

Rapport des activités du Comité de discipline

Le comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code de déontologie, du Code des professions ou des règlements adoptés conformément audit Code.

Président

M^e Jean-Jacques Gagnon,
avocat

Membres

Gisèle Larivière,
inf. aux.

Sylvie Tremblay,
inf. aux.

Yvan Lachance,
inf. aux.

Micheline Trudeau,
inf. aux.

Michel Renaud,
inf. aux.

Nicole Poulin,
inf. aux.

Sylvie St-Germain,
inf. aux.

Secrétaire

M^e France Joseph,
avocate

Activités

Cinq plaintes ont été déposées au comité de discipline.

Nombre et nature des plaintes reçues

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 49 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 49 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Art. 4.01.01c) : 2 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui.

Art. 4.01.01 f) : 4 chefs

Distribuer, sans justification à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient.

Art. 4.01.01g) : 1 chef

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient.

Art. 4.01.01 l) : 56 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Plainte rejetée : Aucune

Plaintes retirées : 2

Nombre et nature des sanctions imposées

Sanctions rendues à l'égard des dossiers pendants

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Chef 1 – Radiation temporaire de 2 mois. Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.
5 chefs	Chefs 1 et 2 : Art. 4.01.01 f) Chefs 3 et 6 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 4 : Art. 4.01.01 c)	Chefs 1, 3 et 4 : Radiation temporaire d'un mois – Chef 2 : radiation temporaire de 2 mois – Chef 6 : Radiation temporaire de 3 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
3 chefs	Art. 4.01.01 g)	Chefs 1, 2 et 3 : Radiation temporaire de 6 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Chef 1 – Radiation temporaire de 7 jours – Avec frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.
1 chef	Art. 4.01.01 g)	Chef 1 – Radiation temporaire de 3 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
7 chefs	Chefs 1 et 4 : Art. 4.01.01 l) Chef 2 : Art. 4.01.01 k) Chef 3, 5 et 6 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) Chef 7 : Art. 4.01.01 c) et 4.01.01 d)	Chef 1 : Radiation temporaire de 2 semaines – Chefs 2 et 3 : Radiation temporaire d'une semaine – Chef 4 : Radiation temporaire de 2 jours – Chef 5 : Radiation temporaire d'un mois – Chefs 6 et 7 : Radiation temporaire de 6 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais de l'intimé.

Sanctions rendues dans les autres cas au cours de l'année

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
3 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chefs 1 et 2 : Radiation temporaire de 3 semaines – Chef 3 : Radiation temporaire de 4 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
7 chefs	Art. 4.01.01 l)	Chefs 1 à 7 : Radiation temporaire d'un an – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant et de l'intimée.
19 chefs	Chefs 1 à 19 : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Chefs 1 à 6, 8 à 15 et 18 : Radiation temporaire d'une semaine – Chefs 7, 16 et 19 : Radiation temporaire de 2 semaines – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
13 chefs	Chefs 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9 10, 11 et 12 : 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) – Chefs 4 et 7 : Art. 4.01.01 c) – Chef 13 : Art. 4.01.01 g)	Chefs 1, 2, 3, 4, 6 et 7 : Radiation temporaire de 6 mois – Chefs 5 et 8 à 12 : Radiation temporaire d'un mois – Chef 13 : Radiation temporaire de 10 jours – Sans frais et déboursés – Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant et de l'intimée.
21 chefs	17chefs : Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l) – 4 chefs : Art. 4.01.01 f)	Chefs 1, 3, 4, 6 à 12, 14 à 19 et 21 : Radiation temporaire de 4 mois – Chefs 2, 5, 13 et 20 : Radiation temporaire de 2 mois – Sans frais et déboursés – Dispense de publication de l'avis de la décision dans un journal.

Dossiers en délibéré

À la fin de l'exercice financier, il n'y avait aucun dossier en délibéré.

Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. Le plaignant ou l'intimé(e) peut interjeter appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline. Aucune requête en appel n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

Rapport des activités du Comité de révision des plaintes

mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Membres

Louise Larin,
inf. aux.

Lise Danis,
inf. aux. (depuis le 24 octobre 2002)

Claudette Raymond,
inf. aux.

Claude Picard,
inf. aux.

Lise Bellemare,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
(depuis le 24 octobre 2002).

Réunion

Aucune demande de révision d'une décision du syndic ou du syndic adjoint n'a été déposée au cours de l'exercice financier.

Rapport des activités du Comité de la formation concernant la profession d'infirmière auxiliaire et d'infirmier auxiliaire

Membres

Régis Paradis,
inf. aux., président de l'OIIAQ

Claire Thouin,
inf. aux., administrateur du Bureau de l'OIIAQ

Jean-Pierre Fons,
*responsable du Secteur Santé,
ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)*

Sonia Cliche,
*directrice adjointe,
Fédération des commissions scolaires du Québec*

Madeleine Richard,
*coordonnatrice pédagogique,
Association québécoise des commissions scolaires*

Micheline L'Écuyer,
*directrice du service de la formation et de l'admission
de l'OIIAQ*

Josée Bissonnette,
*agente à la formation et à l'admission de l'OIIAQ,
secrétaire du comité.*

Règlement sur le comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires

En vertu du Règlement sur le comité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires, ce comité a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des infirmières et infirmiers auxiliaires. Il a aussi pour fonctions :

- de revoir à chaque année à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau;
- de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation,
 - sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes d'équivalence de diplôme ou de formation;
 - sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Ses principales activités ont porté sur :

- la révision du programme d'études *Santé, Assistance et Soins infirmiers*;
- la mise en place d'un programme d'appoint (loi 90) pour les élèves inscrites au programme SASI en 2001;
- les plans de réussite du MEQ;
- les conditions d'admission au programme de formation;
- les lieux de stage et le décontingement;
- le programme d'harmonisation DEP/DEC;
- les normes d'équivalence;
- la formation continue offerte par l'Ordre à ses membres;
- la formation sur mesure offerte sur demande;
- la formation à distance;
- l'actualisation des infirmières auxiliaires.



Rapport des activités des Comités du Bureau

Comité d'orientation de la revue

mandat

Le comité d'orientation de la revue a pour mandat d'établir les orientations de la revue *Santé Québec* afin de refléter adéquatement la spécificité de la profession d'infirmière auxiliaire et de procéder au choix des contenus en fonction des attentes des membres.

La durée du mandat des membres du comité est d'un an.

Membres

Régis Paradis,

inf. aux., président de l'OIIAQ

Catherine-Dominique Nantel,

directrice du service des communications

Madeleine Dupuis,

inf. aux., administrateur

Mariette Latendresse,

inf. aux.

Les publications de l'année 2002-2003 ont reflété les grands dossiers qui ont marqué les développements relatifs à la profession d'infirmière auxiliaire. Les membres ont été informés sur les sujets suivants :

- la loi 90;
- le dossier de la planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire;
- les états généraux sur l'avenir de la profession;
- les aspects juridiques reliés à la profession;
- les activités de l'Ordre (le congrès et l'assemblée générale annuelle);
- les activités de formation;
- les activités du service de l'inspection professionnelle;
- les activités de représentation de l'Ordre auprès des instances politiques;
- la présentation de profils d'infirmières auxiliaires ayant permis de faire connaître le cheminement particulier de certains membres de la profession.

Le comité a tenu deux réunions au cours de l'année.

Comité de réflexion sur l'avenir de la profession

Le comité a pour mandat de faire rapport au Bureau au moins une fois l'an sur le rôle, la place et l'utilisation des infirmières auxiliaires dans l'organisation des soins infirmiers selon le type d'établissement de santé; sur l'élaboration de scénarios pour l'avenir de la profession en démontrant l'apport important des infirmières auxiliaires, les opportunités de carrière, la relève et sur les priorités d'action nécessaires au maintien des infirmières auxiliaires dans tous les secteurs d'activités existants et ceux à venir.

Membres

Régis Paradis,
inf. aux., président de l'OIIAQ

Jacqueline Deschênes,
inf. aux., administrateur

Chantal Archambault,
inf. aux., administrateur

Martine Plante,
inf. aux., administrateur
(jusqu'en juin 2002)

Daniel Daoust,
inf. aux., administrateur

Lise Danis
inf. aux.

Gaétan Lévesque,
coordonnateur à la recherche

Diane Levasseur
directrice du service des relations professionnelles.

Activités

Le comité a tenu 4 réunions au cours de l'année 2002-2003.

Les travaux réalisés par le comité sont :

- Poursuivre le travail déjà amorcé depuis le début de l'année 2001 afin de réaliser le mandat qui lui était confié par le Bureau de l'Ordre.
- Terminer l'organisation des États généraux par la tenue d'un forum national le 5 juin 2002;
- Décider de produire un document d'information sur la loi 90 et d'en assurer le suivi;
- Donner son avis sur l'organisation de la tournée d'information sur la loi 90 à l'intention des membres.

Comité de surveillance des finances

Le comité doit s'assurer de la justification des revenus et dépenses de l'Ordre en conformité avec les politiques établies, le suivi de ces politiques et l'analyse des prévisions budgétaires. Le comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son analyse de vérification et lui formule des recommandations, si nécessaire.

Membres

Jacques Gaulin,
inf. aux., président du comité

Lise Therrien,
inf. aux., secrétaire

Carmelle Champagne-Chagnon,
inf. aux., trésorière, personne-ressource

Martine Plante,
inf. aux.

Régis Paradis,
inf. aux., président-directeur général, personne-ressource

Nathalie Vendette,
secrétaire et adjointe à la présidence, personne-ressource.

Activités

Le comité a tenu quatre réunions au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds (comptes de dépenses, contrats locatifs, carte de crédits, honoraires professionnels). L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels ont fait l'objet d'une analyse complète ainsi que le fonds de ristourne du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle qui s'avère très satisfaisant.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au Bureau lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2003-2004 et les a présentées au Bureau.

Comité de congrès

Le comité procède au choix du thème et des conférenciers du congrès et participe à son organisation. Il détermine le récipiendaire du prix Charlotte-Tassé et en fait la recommandation au Bureau.

Membres

Régis Paradis,
inf. aux., président de l'OIIAQ

Christiane Pineault,
inf. aux., administrateur

Nadia Colella,
inf. aux., administrateur (jusqu'en mai 2002)

Johanne Vincent,
inf. aux., administrateur

Daniel Daoust,
inf. aux., administrateur (depuis juin 2002)

Catherine-Dominique Nantel,
directrice du service des communications

Andrée Bertrand,
secrétaire de direction

Activités

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2002, le comité de congrès a procédé au choix du thème et du visuel qui a également été utilisé dans le cadre du congrès 2002. Il a également participé à l'organisation du congrès qui s'est tenu les 5, 6 et 7 juin 2002 au Château du Mont Ste-Anne, sous le thème *Soulager et Soigner... c'est ce qui COMPTE!*

Près de 550 infirmières et infirmiers auxiliaires ont participé à l'événement.

Enfin, le comité n'a pas tenu de réunion en 2002-2003 pour la planification du prochain congrès puisque le Bureau a résolu de ne pas en tenir pour l'année 2003. Le prochain congrès se tiendra à Jonquière en juin 2004.

Service de la formation

mandat

Le service de la formation a pour mandat d'une part, de s'assurer que le programme de formation initiale *Santé, Assistance et Soins infirmiers* (SASI) réponde aux besoins du marché du travail, et, d'autre part, de maintenir et mettre à jour la compétence des membres par le biais de la formation continue.



Micheline L'Écuyer

Activités

Les principales activités du service de la formation durant l'année 2002-2003 ont été :

Formation initiale :

- participer à la révision du programme SASI (intégration des nouvelles activités réservées aux infirmières auxiliaires);
- collaborer à la mise en place d'un programme d'appoint pour les diplômées de 2002 et 2003 et en faire la promotion (loi 90);
- préparer, participer et assurer le suivi des rencontres avec les représentants du ministère de l'Éducation;
- assurer la promotion du programme d'études SASI auprès des conseillers pédagogiques, aides pédagogiques individuels et Emploi Québec;
- établir un lien permanent avec les centres de formation professionnelle;
- participer à la remise des diplômes;
- décerner la médaille du mérite accordée à une étudiante par groupe, par centre de formation professionnelle (CFP), qui s'est le plus distinguée au cours de sa formation;
- mettre à jour les procédures et les documents d'admission à la profession des nouvelles diplômées.

Formation continue

Dans le cadre de l'application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, le service de la formation a :

- en collaboration avec la commission scolaire des Rives du Saguenay, mis sur pied un projet pilote relatif aux nouvelles activités réservées aux infirmières auxiliaires :
 - le prélèvement sanguin par ponction veineuse;
 - l'installation d'un tube nasogastrique;
 - l'administration de vaccins;
- coordonné l'élaboration d'un programme de formation continue en lien avec les nouvelles activités;
- mobilisé l'ensemble des centres de formation professionnelle pour réaliser la formation relative aux nouvelles activités (loi 90).

Le service a aussi proposé aux membres de toutes les régions du Québec, tant francophones qu'anglophones, divers moyens de mettre à jour leurs connaissances : programmation annuelle, formation sur mesure, formation à distance et actualisation.

En collaboration avec Formasoin, Vision Santé, M^{mes} Louise Duguay et Lyne G. Savard, le service a offert les cours suivants :

- les soins et l'enseignement aux personnes diabétiques;
- la thérapie médicamenteuse/*medication therapy*;
- le soin des pieds/*foot care*.

De plus, le service a :

- assuré la gestion et le suivi des inscriptions : inscription au dossier, émission d'attestation, etc.

Formation sur mesure

Le service a répondu aux besoins spécifiques de membres et d'établissements en offrant les cours suivants :

- la rédaction de notes au dossier;
- la pharmacologie;
- l'administration des médicaments et narcotiques;
- les déficits cognitifs;
- la gestion des comportements perturbateurs;
- le prélèvement de sang par ponction veineuse.

Actualisation

Les besoins en main-d'œuvre infirmière auxiliaire continuent de susciter une augmentation majeure des demandes d'actualisation. Deux programmes de formation sont disponibles :

- programme offert par les centres de formation professionnelle (CFP);
- programme offert par le service de la formation à distance (sur étude de dossier seulement).

Depuis l'adoption du programme d'actualisation par le MEQ, toutes les demandes sont acheminées aux CFP. Le service traite uniquement les demandes de formation à distance. En 2002-2003, 92 cours de formation à distance ont été acheminés à des membres ayant cessé d'exercer depuis plus de 5 ans.

De plus, le service a :

- présenté deux projets d'intégration pour diplômées hors Québec en collaboration avec le comité d'adaptation de la main-d'œuvre immigrante (CAMO);
- participé à l'implantation du programme d'actualisation pour les diplômées du Québec et hors Québec de 555 heures, approuvé et financé par le ministère de l'Éducation et offert par les CFP;
- sensibilisé divers organismes, ministères et établissements d'enseignement aux divers besoins de formation pour les mises à niveau des diplômés hors Québec et l'actualisation des membres;
- sensibilisé le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) aux particularités des Commissions scolaires de Montréal et Compétences 2000, plus spécifiquement en ce qui concerne la forte demande de mise à niveau des diplômées hors Québec.

Autres dossiers

Le service a :

- organisé et participé aux activités faisant la promotion de la formation et de la profession;
- participé aux travaux sur l'élaboration d'une base de données nationale mise en place par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS);
- participé à l'élaboration d'un programme d'appoint pour les élèves inscrites au programme SASI en 2001-2002;
- collaboré à la recherche de financement pour la formation sur les nouvelles activités réservées aux infirmières auxiliaires.

Service de l'admission

Étudier les dossiers de demandes d'admission en vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis*, du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* aux fins de la délivrance d'un permis et veiller, lorsque requis, à l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

Membres du comité d'étude des demandes d'équivalence

Micheline Busque,
inf. aux. et inf., enseignante

Suzy Hudon,
inf. aux. et inf., enseignante

Micheline L'Écuyer,
*directrice du service de la formation
et responsable de l'admission.*

Pendant l'année, le service de l'admission a procédé à l'étude de 1450 dossiers :

- 703 nouvelles diplômées ont obtenu leur permis d'exercice dont 8 en application à l'exception prévue à l'article 97 de la charte de la langue française ;
- 377 personnes se sont réinscrites au Tableau ;
- 2 personnes détentrices d'un permis temporaire ont obtenu un permis régulier après avoir réussi l'examen de l'Office de la langue française.

Le comité d'étude des demandes d'équivalence et/ou d'actualisation a tenu neuf rencontres au cours de l'année et a procédé à l'analyse de 368 demandes. Suite à cette analyse :

- 6 diplômées du Québec ont obtenu une équivalence de formation et l'émission d'un permis régulier ;
- 55 diplômées hors Québec ont obtenu une équivalence de diplôme (49 ont obtenu un permis régulier et 6, un permis temporaire) ;
- 54 demandes ont été refusées parce qu'elles ne répondaient pas aux exigences de l'OIIAQ.

Ainsi, il a été recommandé à :

- 33 personnes de se soumettre à l'examen seulement ;
- 159 personnes de suivre un complément de formation et de se soumettre à l'examen ;
- 10 personnes de s'inscrire au programme de formation initiale ;
- 51 personnes de suivre un programme d'actualisation.

Service des relations professionnelles

Conseiller et informer les membres sur tous les aspects reliés à leur pratique professionnelle et promouvoir la profession, en tenant compte des orientations émises par le Bureau de l'Ordre.



Diane Levasseur

Les principales activités du service des relations professionnelles durant l'année 2002-2003 ont été les suivantes :

Rôle conseil

La directrice du service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Son rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau sur :

- Le nouveau champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires par la loi 90;
- Le fonctionnement des Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA);
- Toutes autres questions relatives à la profession.

Promotion de la profession

- Organiser, en collaboration avec le comité de réflexion sur l'avenir de la profession, la tenue d'un forum national en juin 2002, dans le cadre des États généraux sur l'avenir de la profession.
- La directrice du service des relations professionnelles a aussi été étroitement impliquée dans les travaux précédant et suivant l'adoption de la loi 90, notamment en participant à des rencontres avec les représentants de l'Office des professions du Québec (OPQ) et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour discuter, entre autres, des modifications qui y ont été apportées et des modalités relatives à son entrée en vigueur.
- Siéger au comité présidé par l'OPQ chargé d'évaluer et de faire des recommandations sur la possibilité pour les infirmières auxiliaires de contribuer à la thérapie intraveineuse;

- Participer, en collaboration avec le conseiller juridique et le président de l'Ordre, à diverses séances de formation et d'information destinées aux infirmières auxiliaires ainsi qu'aux membres des CIIA dans le cadre de la tournée provinciale 2003 (15 réunions) et d'autres colloques et rencontres, notamment dans le cadre du congrès de l'Association québécoise des professeurs en santé, tenu en mai 2002 à Ste-Foy;
- Assister à diverses rencontres avec les membres ainsi qu'avec les représentants des différents ministères, régies régionales de la santé et des services sociaux ou autres organismes et avec les responsables de divers établissements;
- Élaborer, en collaboration avec la directrice des communications et le comité de réflexion sur l'avenir de la profession, le document d'information sur la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90);
- Collaborer à la préparation de documents et rapports devant être soumis par l'Ordre à différents ministères ou organismes.

Autres dossiers

- De plus, elle a participé étroitement à la préparation et la rédaction du *Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires* et donné suite aux différentes demandes d'information reçues dans le cadre de la consultation menée auprès des membres avant l'adoption de ce règlement par le Bureau de l'OIIAQ.
- Planifier et organiser les activités reliées à la Journée de l'infirmière auxiliaire le 5 mai 2002.
- Collaborer à la révision des cahiers de formation concernant les nouvelles activités qui ont été confiées aux infirmières auxiliaires par la loi 90.

Service de la recherche

Le service de la recherche est chargé de développer un fonds documentaire sur la profession d'infirmière auxiliaire, de réaliser les recherches, analyses et évaluations nécessaires aux activités des comités et services de l'Ordre, ainsi que d'encadrer les travaux de recherche menés par les consultants externes.

Gaétan Lévesque



Activités

Les activités du service ont principalement porté sur le suivi des travaux de la planification de la main-d'œuvre (PMO) infirmière auxiliaire, les États généraux sur l'avenir de la profession d'infirmière auxiliaire, la participation aux travaux de l'étude sectorielle nationale sur les soins infirmiers, la mise à jour du système professionnel, l'analyse de la politique budgétaire du gouvernement et des modes de financement des établissements qui en découlent, l'actualisation de la revue de la littérature actuelle sur les éléments critiques touchant la profession et sur divers autres dossiers.

Comité de planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire

Le service a continué les travaux entrepris l'année précédente en soutenant par divers moyens la position de l'Ordre dans ce dossier. Le service a produit un document intitulé « La planification de la main-d'œuvre infirmière auxiliaire : Évolution des effectifs et niveau de réalisation du Plan d'action ». Ce rapport présente et critique la mise à jour ministérielle de la PMO et évalue la réalisation du plan d'action découlant des travaux. Le service représente également l'Ordre aux travaux de la PMO de la Montérégie.

États généraux sur l'avenir de la profession d'infirmière auxiliaire

Le service a développé la méthodologie touchant la saisie des résultats du sondage d'août et septembre 2001, l'analyse et l'interprétation des données ainsi que la présentation des résultats du sondage dans le cadre des forums régionaux et du forum national. Il a produit un document intitulé « Satisfaction, utilité, utilisation et amélioration de la pratique des infirmières auxiliaires dans le réseau de la santé au Québec » que l'on retrouve sur le site Internet de l'Ordre. Le service a également participé aux travaux du Comité d'orientation et de réflexion sur l'avenir de la profession.

Mise à jour du système professionnel

Le service a appuyé l'Ordre, par la cueillette et l'analyse des réglementations existantes dans les autres provinces, aux États-Unis et dans certains pays, concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire aux thérapies intraveineuses. Le service a assisté l'Ordre dans les divers éléments de ce dossier. Il a contribué à la rédaction de la brochure intitulée « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé ».

Analyses budgétaire et financière

Le service a procédé à la cueillette et l'analyse de données et de documents gouvernementaux. Une analyse des mesures budgétaires du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, portant sur le secteur de la santé, a été produite par le service. D'autres projets de documents sont actuellement en cours.

Actualisation de la revue de la littérature portant sur les éléments critiques de la profession

Le service a poursuivi la reconstitution du fonds documentaire portant sur diverses problématiques touchant l'environnement de la profession d'infirmière auxiliaire.

Autres dossiers

Le service a produit un texte pour la revue *Santé Québec* de l'automne 2002 portant sur l'organisation du travail en soins infirmiers.

Afin de permettre à l'Ordre de réagir rapidement à divers événements, le service élabore sur une base continue des argumentaires par des notes, statistiques et autres outils appropriés, susceptibles de positionner favorablement l'Ordre sur la place publique, auprès des médias et des milieux politiques et gouvernementaux.

Service des communications

Promouvoir la profession et assurer une image adéquate de l'Ordre en fonction des orientations et des priorités émises annuellement par le Bureau et les membres.



Catherine-Dominique Nantel

Fonctions

Le service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, de la direction générale, des membres du Bureau et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation.

Le service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication reliés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre. En 2002-2003, le service des communications a réalisé principalement les activités décrites ci-dessous.

Relations de presse

Journée de l'infirmière auxiliaire, 5 mai 2002

Dans le cadre de la Journée de l'infirmière auxiliaire 2002, une vaste campagne publicitaire a été organisée à la radio ainsi que dans les quotidiens et ce, à travers le Québec. L'OIIAQ a également diffusé un communiqué de presse et des messages publicitaires dans le métro de Montréal pour souligner l'événement. Le thème de l'année 2002 était *Soulager et Soigner... c'est ce qui COMPTE!*, illustrant un retour aux valeurs fondamentales de la profession, soit la santé et le bien-être du patient.

Loi 90

Dans le cadre de l'adoption et de la mise en vigueur de la loi 90, l'OIIAQ a émis des communiqués de presse pour faire part de sa satisfaction à l'égard de cette dernière ainsi que pour faire valoir les nombreux avantages de la reconnaissance d'une autonomie accrue et des nouvelles activités pour les infirmières auxiliaires.

Enfin, à la demande de journalistes, le service a organisé des entrevues avec le président de l'Ordre.

Publicité et promotion

Le service des communications a assuré la promotion de la profession d'infirmière auxiliaire par l'achat d'espaces publicitaires dans les cahiers spéciaux suivants du journal *Le Devoir : Professions* (12 octobre 2002), *Journée internationale de la femme* (8 mars 2003), *Santé* (16 novembre 2002 et 29 mars 2003). De plus, dans le cadre d'une campagne de financement effectuée par le Conseil pour la protection des malades, l'OIIAQ a acheté une publicité pour le magazine *Justice-Santé* de décembre 2002.

Afin de promouvoir la formation, l'Ordre a fait paraître 2 publicités chez les éditions Jobboom, soit *Le magazine Jobboom-dossier Santé* (décembre 2002) et *Les carrières d'avenir 2003* (novembre 2002).

Enfin, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'OIIAQ a participé à titre d'exposant au Salon *Éducation Formation Emploi* qui s'est déroulé en octobre 2002.

Congrès 2002

En collaboration avec le comité de congrès et le service des relations professionnelles, le service des communications a participé à l'élaboration des contenus et assuré la coordination du congrès de l'Ordre qui s'est tenu au Château du Mont Ste-Anne et auquel près de 550 congressistes ont participé.

La revue professionnelle *Santé Québec*

Le service des communications a assumé la rédaction et la publication de la revue *Santé Québec*. Cette année, nous avons modifié la présentation visuelle de la revue pour la rendre plus attrayante et être en mesure de mieux répondre aux attentes des membres. Le service coordonne également les réservations d'espaces publicitaires.

Production de matériel

Dépliant d'information sur la loi 90

Suite à l'entrée en vigueur, le 30 janvier dernier, de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90), l'OIIAQ a publié un document d'information qui a été acheminé aux membres, aux gestionnaires et aux administrateurs d'établissements afin qu'ils soient bien informés des changements majeurs proposés par cette loi. Ce document a aussi été transmis aux 8000 médecins omnipraticiens du Québec. La directrice des communications a participé à la rédaction et l'élaboration du dépliant.



Cahiers de formation sur les nouvelles activités

Le service a participé à la révision et a coordonné la production de cahiers de formation pour les nouvelles activités qui ont été confiées aux infirmières auxiliaires, soit la ponction veineuse, l'installation d'un tube nasogastrique et l'administration de vaccins.

Site Internet

Le Service des communications assume la gestion de la mise à jour des contenus.

Service juridique

Le Service juridique conseille les services et les différentes instances de l'Ordre et donne des opinions et avis juridiques sur toute question les concernant.

L'avocat du Service juridique agit comme procureur de l'Ordre en matière d'utilisation illégale du titre d'infirmière auxiliaire ainsi que pour les infractions visées à l'article 189 du Code des professions. Il fait de même dans les dossiers reliés à l'état de santé des membres (art. 48 et suivants du Code des professions).

Il conseille et représente également le syndic et/ou le syndic adjoint dans toutes les affaires disciplinaires.



Georges Ledoux

Rôle conseil

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre.

Activités

Les principales activités du Service juridique durant l'année 2002-2003 ont été les suivantes :

Activités réglementaires

Le conseiller juridique a préparé et soumis à l'Office des professions deux projets de règlements :

- le projet de *Règlement modifiant le Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* ;
- le projet de *Règlement sur la formation continue des infirmières auxiliaires* suite à l'adoption de Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90).

Activités de formation et rencontres avec les membres

Le Service juridique, en collaboration avec la directrice du Service des relations professionnelles, a participé à diverses séances de formation destinées aux infirmières auxiliaires ainsi qu'aux membres des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) et à d'autres colloques et rencontres, notamment dans le cadre du congrès de l'Association québécoise des professeurs en santé tenue en mai 2002 à Ste-Foy, de la journée de l'infirmière auxiliaire 2002 et des États généraux sur l'avenir de la profession d'infirmière auxiliaire.

Le conseiller juridique a aussi participé à 6 réunions tenues dans le cadre de la tournée provinciale 2003.

Autres rencontres avec les ministères et organismes

Le procureur a assisté à des rencontres avec les représentants de différents ministères, organismes, régies régionales de la santé et des services sociaux et avec les responsables de divers établissements.

Adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (loi 90)

Le conseiller juridique a été étroitement impliqué dans les travaux précédant et suivant l'adoption de la loi 90, notamment en participant à des rencontres avec les représentants de l'Office des professions du Québec (OPQ) et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour discuter, entre autres, des modifications qui y ont été apportées et des modalités relatives à son entrée en vigueur.

Il a aussi siégé au comité de suivi de l'implantation de la loi 90 mis sur pied par l'Office des professions du Québec et a assisté à trois réunions de ce comité.

De plus, il a assuré la préparation et la rédaction du *Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires* et donné suite aux différentes demandes d'information reçues dans le cadre de la consultation menée auprès des membres avant l'adoption de ce règlement par le Bureau de l'OIIAQ.

Le procureur a collaboré à la révision des cahiers de formation concernant les nouvelles activités qui ont été confiées aux infirmières auxiliaires par la loi 90.

Autres dossiers

Le conseiller juridique participe régulièrement à la préparation de correspondance, de documents, de rapports et de mémoires devant être transmis ou soumis aux différents ministères et organismes.

Rapport de la Trésorière

La trésorière effectue une vérification mensuelle des revenus et dépenses et présente les états financiers périodiques au comité administratif et au Bureau. Elle présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité de surveillance des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.



Carmelle Champagne-Chagnon

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique par la trésorière;
- présentation des états financiers mensuels par la trésorière au comité administratif;
- présentation des états financiers périodiques au Bureau;
- vérification bisannuelle de la situation financière par le comité de surveillance des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le Bureau;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au Bureau et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2003 affiche des revenus du Fonds d'administration de 2 680 903 \$, ce qui signifie un excédent de 106 435 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 2 679 379 \$, soit un excédent de 198 063 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2003 est de 1 524 \$.

À titre de trésorière, j'ai procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité administratif et présentation au Bureau. Outre cet examen, j'ai participé aux travaux du comité de surveillance des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a de plus été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, j'ai suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre, afin de m'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter les correctifs si nécessaire.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2002-2003.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.



Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

P S B

Comptables agréés

Montréal, le 6 mai 2003



Bilan au 31 mars 2003

	2003			2002
	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	
	\$	\$	\$	Total \$
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	311 136	500 000	1 229 599	2 040 735
Placements temporaires (note 3)	1 700 000	—	—	1 700 000
Débiteurs	17 161	—	—	17 161
À recevoir du Fonds réserves indemnisation primes	—	—	9 526	—
Frais payés d'avance	74 794	—	—	74 794
Ristournes à recevoir	—	9 526	—	9 526
	2 103 091	509 526	1 239 125	3 842 216
PLACEMENTS, AU COÛT (note 4)	735 911	—	—	735 911
IMMOBILISATIONS (note 5)	601 598	—	—	601 598
TOTAL DE L'ACTIF	3 440 600	509 526	1 239 125	5 179 725
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs	359 142	—	13 117	372 259
Dû à l'Office des professions du Québec	314 917	—	—	314 917
Cotisations perçues d'avance (note 6)	1 700 240	—	—	1 700 240
Dû au Fonds de prévention	—	9 526	—	—
	2 374 299	9 526	13 117	2 387 416
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	602 198	—	—	602 198
Affectations d'origine interne	—	500 000	1 226 008	1 726 008
Non grevés d'affectations	464 103	—	—	464 103
	1 066 301	500 000	1 226 008	2 792 309
TOTAL DES PASSIFS ET DES SOLDES DE FONDS	3 440 600	509 526	1 239 125	5 179 725

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le Bureau

Le président *Régis Baradis*

La trésorière *Carmelle Champagne-Chapman*

État des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2003

				2003	2002
	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
		Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Cotisations	2 436 222	—	—	2 436 222	2 400 015
Réinscriptions et admissions	106 825	—	—	106 825	68 480
Congrès	53 510	—	—	53 510	—
Intérêts	52 695	25 500	62 568	140 763	160 435
Divers	23 276	—	—	23 276	28 931
Publicité	8 375	—	—	8 375	9 368
Ristournes	—	9 526	—	9 526	8 344
	2 680 903	35 026	62 568	2 778 497	2 675 573
CHARGES					
Services aux membres	156 744	—	—	156 744	140 938
Inspection professionnelle	188 869	—	—	188 869	183 279
Admission et évaluation	49 731	—	—	49 731	43 026
Formation	220 737	—	—	220 737	167 325
Recherche et développement	60 464	—	—	60 464	72 575
Communications	458 521	—	—	458 521	302 648
Discipline	104 262	—	—	104 262	121 840
Assemblée générale	38 618	—	—	38 618	36 693
Bureau	138 816	—	—	138 816	117 426
Comité administratif	22 467	—	—	22 467	22 099
Comités du Bureau	8 209	—	—	8 209	2 762
Administration	516 668	—	—	516 668	422 594
Services juridiques	105 303	—	—	105 303	102 017
Informatique	141 035	—	—	141 035	114 381
Secrétariat général	85 770	—	80 716	166 486	174 550
Gestion financière	92 217	—	—	92 217	90 871
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	255 921	—	—	255 921	353 974
Projets spéciaux	35 027	—	—	35 027	91 972
Frais d'impression et d'envoi	—	—	11 057	11 057	13 704
	2 679 379	—	91 773	2 771 152	2 574 674
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES					
	1 524	35 026	(29 205)	7 345	100 899

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003				2002
	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		
	Investis en immobilisations	Non grevés d'affectations	Fonds réserves indemnisation primes	Fonds de prévention	
	\$	\$	\$	\$	Total \$
Soldes de fonds au début de l'exercice	644 025	420 752	500 000	1 220 187	2 784 964
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(58 836)	60 360	35 026	(29 205)	7 345
Virements interfonds (note 7)	–	–	(35 026)	35 026	–
Investissement en immobilisations	17 009	(17 009)	–	–	–
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	602 198	464 103	500 000	1 226 008	2 792 309

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2003

1. Statuts et nature des activités

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (l'Ordre) est constitué par le Code des professions et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le Code des professions : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. Principales conventions comptables

Comptabilisation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a procédé au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres pour une période d'un an débutant le

1^{er} avril 2002 et se terminant le 31 mars 2003. La prime par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle comprend deux fonds distincts. Les dépôts à ces deux fonds sont investis à même les fonds généraux de l'assureur et portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada majoré de 0,5 % et d'un minimum garanti de 5 %.

Fonds réserves indemnisation primes

La convention de gestion rattachée au contrat d'assurance prévoit un « Fonds réserves indemnisation primes », lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance et des dépôts. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés et sont transférés au « Fonds de prévention ». Selon la nouvelle convention de gestion, le « Fonds réserves indemnisation primes » doit être maintenu à un minimum de 500 000 \$. Ce fonds est soumis au risque d'assurance.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Il est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis au risque d'assurance. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. Selon la nouvelle convention de gestion, le « Fonds de prévention » doit être maintenu au minimum à 1 000 000 \$ jusqu'au 31 mars 2004 et la prime annuelle est versée à même ce fonds.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	dégressif, 5 %
Mobilier et équipement de bureau ..	dégressif, 20 %
Équipement informatique	linéaire, 20 %

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

3. Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme. Le taux annuel d'intérêt des placements temporaires détenus à la fin de l'exercice est de 2 % et les échéances s'étendent de dix à trente et un jours. La valeur au marché de ces placements est de 1 700 000 \$ en 2003 (1 300 000 \$ – 2002).

4. Placements, au coût

Les placements à long terme sont constitués d'obligations. La valeur à la cote des obligations s'élève approximativement à 733 000 \$ en 2003 (683 000 \$ – 2002). Ces obligations portent intérêt à des taux annuels variant de 3,2 % à 4 % et les échéances s'étendent de mai 2004 à décembre 2013.

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2003	Net 2002
	\$	\$	\$	\$
Terrain	60 700	–	60 700	60 700
Bâtiment	998 540	522 083	476 457	501 534
Mobilier et équipement de bureau	199 917	175 624	24 293	30 365
Équipement informatique	193 622	153 474	40 148	50 826
	1 452 779	851 181	601 598	643 425

L'amortissement de l'exercice totalise 58 836 \$ (60 786 \$ – 2002).

6. Cotisations perçues d'avance

Les cotisations perçues d'avance incluses au Fonds d'administration au 31 mars 2003 proviennent de l'encaissement des cotisations de l'exercice financier 2003 – 2004.

7. Virements interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 35 026 \$ a été transféré du Fonds réserves indemnisation primes au Fonds de prévention, montant constitué des intérêts et ristournes gagnés et encaissés au cours de l'exercice.

8. Engagements contractuels

L'Ordre est lié par contrats pour la location et l'entretien d'équipements de bureau au montant approximatif de 91 000 \$. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent approximativement de la façon suivante :

	\$
2004	37 000
2005	27 000
2006	27 000
	91 000

9. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

10. Chiffres de l'exercice précédent

Les chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice 2003.

Tableau des charges

Fonds d'administration de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	\$	\$
Salaires	938 825	808 595
Honoraires de présence	197 238	193 544
Charges sociales	91 259	82 816
Frais juridiques	20 856	20 762
Frais de vérification	9 000	9 000
Honoraires professionnels	269 774	207 068
Honoraires des interprètes et conférenciers	11 718	—
Formation	7 212	8 459
Frais de séjour et de déplacements	297 518	272 386
Frais d'expédition	117 742	113 700
Télécommunications	31 181	58 970
Publicité et promotion	64 854	64 288
Imprimerie et photocopies	135 015	114 543
Rapport annuel	12 799	12 356
Fournitures de bureau	45 774	41 307
Documentation	14 166	12 891
Articles promotionnels	2 382	2 807
Graphisme et photographies	48 617	23 750
Rédaction et traduction	5 162	7 250
Entretien et réparations	59 252	147 511
Entretien d'équipement	37 937	22 062
Assurances	7 672	7 785
Taxes	38 541	41 143
Location d'équipement	81 228	55 815
Intérêts sur la dette à long terme	—	12 818
Électricité et chauffage	23 874	32 160
Amortissement – bâtiment	25 077	26 397
Amortissement – mobilier et équipement de bureau	6 072	7 592
Amortissement – équipement informatique	27 687	26 797
Cotisation – Conseil interprofessionnel du Québec	29 232	29 757
Autres charges	21 715	16 987
	2 679 379	2 481 316



Crédits

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 et est rédigé conformément au Règlement concernant les normes relatives à la rédaction et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels, R.R.Q., 1981, c. C-26, r.4.

En complément d'information, l'Ordre présente également les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Catherine-Dominique Nantel

Directrice du service des communications

Révision de textes

Manon Salvas

Conception graphique

Agence Médiapresse inc.

Impression

Impart-Litho



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

531, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2

Téléphone : (514) 282-9511 ou 1 800 283-9511
Site Internet : www.oiaq.org